

La lutte collective contre les termites s'organise

#NICE #VIE LOCALE Y. LS.



Contrôle des pièges à termites. ©

berre-les-alpes La commune est infestée. Des spécialistes sont venus aider habitants et élus

À l'occasion d'une visite de chantier à Berre-les-Alpes il y a peu, l'Institut technologique forêt cellulose bois-construction ameublement (FCBA) a souhaité montrer l'intérêt de la lutte globale menée contre les termites par la société Boissur dont elle certifie le travail par le label CTBA+. Eric Debanne, gestionnaire de la certification assure « *que celle-ci permet de garantir l'efficacité de la démarche mise en œuvre.* »

C'est en mars 2016, après la découverte d'un plancher infecté par des termites dans une

habitation que des investigations ont permis de constater une infestation à grande échelle au sein du village. *« Après un moment de grande inquiétude face à ce fléau »,* comme l'indique le maire, Maurice Lavagna, la municipalité a choisi d'intensifier le diagnostic et a parallèlement demandé un arrêté préfectoral « termites ».

PRISE DE CONSCIENCE EN JUILLET 2016

C'est lors d'une réunion publique en juillet 2016, que les Berrois ont pu constater l'importance de l'attaque. Pour les quelques personnes encore sceptiques, José Delecour, responsable de la société Boissur, a rappelé que *« les termites sont de type souterrains, ils sont dans le sol de tout le village et ne deviennent visibles que lorsqu'ils sortent dans les maisons ».*

Par ailleurs, l'entreprise a présenté le coût individuel d'un traitement complet soit environ 4 000 e par foyer. Compte tenu du caractère imbriqué des habitations, José Delecour précise : *« Un traitement individuel n'apporterait sûrement pas des résultats très probants ».*

Par conséquent, dès septembre 2016, la lutte collective s'est imposée. Le coût a été estimé à 100 000 e pour les deux cents foyers de la zone impactée soit 100 e par foyer et par an pendant cinq ans. Depuis, plus de 250 pièges ont été posés. Dès qu'ils sont occupés, un produit y est disposé et permet de contaminer et d'éradiquer l'ensemble de la termitière. Ce « détermitage » est prévu sur trois ans plus deux années de surveillance. Catherine Righes, conseillère municipale, qui suit de très près ce dossier indique que *« ce phénomène ne doit plus être tabou dans nos communes, il ne faut pas dramatiser et prendre le problème à bras-le-corps. »*